

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Avenant
n°3 à la convention
de mise en place de
services communs
entre la Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois, la Ville
de Saint-Quentin, le
CCAS, le SIAD et l'OTC.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
20/03/19

Date d'affichage :
09/04/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votant : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 MARS 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTELE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par Mme Colette BLEROT, M. Jean-Louis GARDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, M. Michel LANGLET représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTELE, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Paul GIRONDE, Mme Myriam HARTOG, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie ROBERT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de structurer la mise en commun des moyens, l'Agglomération, la Ville, le CCAS, le SIAD et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Suite à la fin de la mise à disposition partielle du directeur des affaires juridiques et de l'administration générale (DAJAG) et au départ en retraite du DGA en charge des services techniques, les collectivités adaptent l'organisation.

Le service « assemblées-actes » (sauf le pôle archives) et la « direction générale des services techniques » (DGST) ne font plus partie des services communs à compter de la date de signature du présent avenant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190326-45112A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/19

Publication : 09/04/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE
SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
SAINT-QUENTINOIS, LA VILLE DE SAINT-QUENTIN, LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE SAINT-QUENTIN, L'OFFICE DE TOURISME ET DES
CONGRES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE DE
SAINT-QUENTIN**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Saint Quentin, 58 boulevard Victor Hugo BP 80352 - 02108 Saint-Quentin Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND habilité aux présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...

Ci-après dénommée « L'Agglomération »

ET,

La Ville de Saint Quentin, Hôtel de Ville BP 345 - 02107 Saint-Quentin Cedex, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ...

Ci-après dénommée « La Ville »

ET,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin, 60 rue de Guise 02100 Saint-Quentin, représenté par son Vice-Président, Monsieur Freddy GRZEWICZAK, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « Le CCAS »

ET,

L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, 3 rue Emile Zola 02100 Saint-Quentin, représenté par son Président, Monsieur Alexis GRANDIN, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « L'OTC »

ET,

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Saint Quentin, 60 rue de Guise BP 704 - 02314 Saint-Quentin cedex, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Marie-Odile LEFEVRE, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « Le SIAD »

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») et notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu le Rapport relatif à la mutualisation des moyens entre la CASQ et ses communes membres pour la période 2015-2020 modifié par délibérations en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;

Vu la délibération de l'Agglomération en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération du CCAS en date du 12 décembre 2016 ;

Vu la délibération de l'OTC en date du 6 décembre 2016 ;

Vu la convention relative à la mise en place de services communs en date du 2 mars 2017 ;

Vu l'avenant n°1 en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avenant n°2 en date du ...

PREAMBULE

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le CCAS et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs le 2 mars 2017.

Après plusieurs mois de fonctionnement, des ajustements sont apparus nécessaires et le SIAD a été ajouté par voie d'avenant n°1 en date du 17 septembre 2018.

Aussi, la situation du service commun « Direction de la Logistique et des Moyens Généraux » (DLMG) a été régularisée dans un avenant n°2 (sortie des gardiens de l'Hôtel de Ville et d'un appariteur + mise à disposition du directeur et de son adjoint).

Suite à la fin de de mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale (DAJAG) et au départ en retraite du DGA en charge des services techniques, les collectivités adaptent l'organisation en régularisant la situation des services communs « Assemblées-Actes » et « Direction Générale des Services Techniques » (DGST).

Article 1.

A compter de la date de signature du présent avenant, le service « Assemblées-Actes » de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale (DAJAG) n'est plus considéré « service commun » mutualisé entre les parties. Chaque entité reprendra en gestion les missions qui lui sont propres. Le pôle « Archives » reste quant à lui « service commun ».

Aussi, à compter de la même date, la Direction Générale des Services Techniques (DGST) est sortie des « services communs ».
Une nouvelle répartition de la gestion des missions de cette direction est effectuée.

Ainsi, la cellule administrative de l'actuelle DGST sera rattachée à la Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (DUVTN) en service commun et le pôle comptable à la Direction du Centre Technique d'Agglomération (DCTA) également en service commun.

Article 2.

Les autres dispositions de la convention relative à la mise en place de services communs non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Xavier BERTRAND
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Pour le Centre Communal d'Action
Sociale de Saint-Quentin

Freddy GRZEWICZAK
Vice-Président du
CCAS de Saint-Quentin

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aide
à Domicile de Saint-Quentin

Marie-Odile LEFEVRE
Présidente du SIAD de Saint-Quentin

Pour la Ville de Saint-Quentin

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Pour l'Office de Tourisme et des
Congrès du Saint-Quentinois

Alexis GRANDIN
Président de l'OTC
du Saint-Quentinois